



L'innovation dans le transport routier de voyageurs

1 L'ouverture des données progresse dans les réseaux interurbains

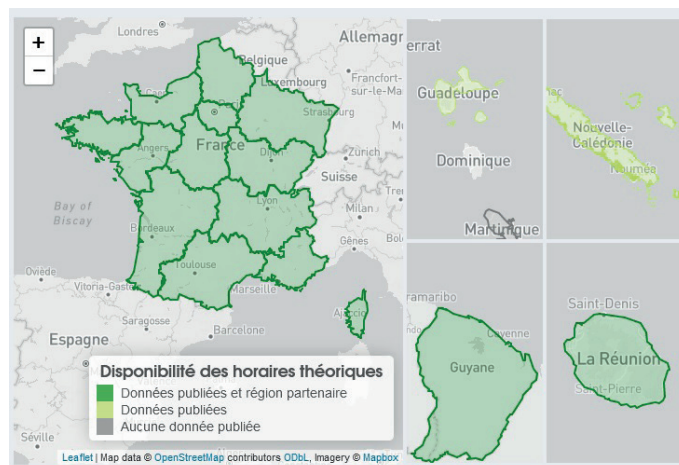
Depuis le 1^{er} décembre 2021, la LOM rend obligatoire l'ouverture des données statiques et dynamiques existantes des services de transport (services réguliers et nouvelles mobilités).

Celles-ci doivent être transmises et mises à jour sur le [Point d'Accès National](#) des données.

La FNTV a participé aux travaux visant à la mise en place d'une licence de réutilisation des données de transport (Décret de l'article 25 de la LOM) qui oblige dans une logique de réciprocité, les réutilisateurs de données à s'identifier et à contribuer à l'enrichissement collectif en réintroduisant les données modifiées dans "le pot commun".

L'open data en chiffres :

- **486 jeux** de données de transport ouverts
- **238 autorités organisatrices** de la mobilité couvertes (sur 739)
- **15 régions couvertes** (sur 19)
- **47 millions** de personnes en France habitent dans une zone où l'offre théorique de transport public est désormais publiée de manière ouverte et disponible sur le Point d'Accès National.



2 Mobility As A Service : la FNTV partenaire de l'Observatoire du MaaS

La FNTV est partenaire de [l'Observatoire du MaaS](#) qui est piloté par le CEREMA depuis 2020. Cette plateforme vise à partager les connaissances sur le MaaS afin d'en favoriser un développement facile et ouvert.

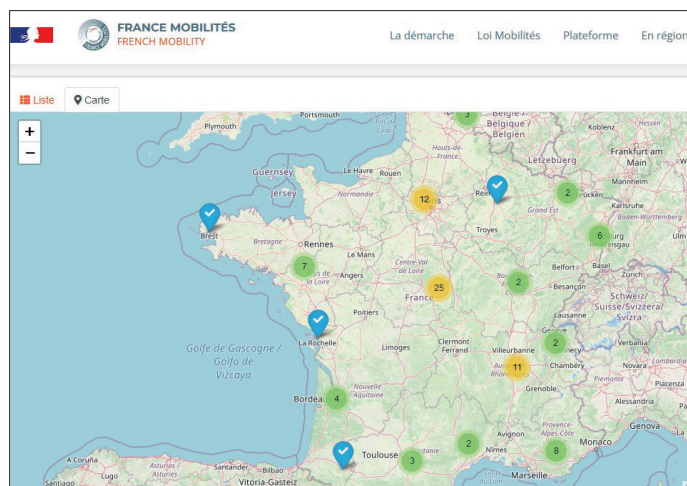
Les systèmes portés par les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) sont à différents niveaux d'avancement en termes de services et de couverture territoriale. Tous tendent vers une facilitation de l'usage des modes alternatifs à la voiture particulière.

L'observatoire du MaaS a vocation à éclairer les décideurs en analysant plus en profondeur ces questions stratégiques : Quelle posture des pouvoirs publics ? Quelles offres et quels services offerts ? Quelle architecture du système MaaS ?

La FNTV a piloté en 2022 le groupe de travail « MaaS et tourisme », qui a réalisé une publication. Vous pouvez la consulter ou la télécharger via ce lien :

<https://www.francemobilites.fr/sites/frenchmobility>

La FNTV participe également à la Fabrique des mobilités qui vise la mise en place de communs du MaaS. Elle est membre de la gouvernance pour la standardisation des comptes mobilités dans les MaaS.



3 Navette autonome : les expérimentations se développent aussi en zones rurales

La mobilité collective autonome suscite un intérêt des opérateurs et génère de nombreux débats quant à son opérationnalité et à sa diffusion. Depuis septembre 2022, les navettes autonomes peuvent être exploitées commercialement sur un parcours prédéfini sans opérateur à bord.

Au préalable, de nombreuses expérimentations ont été effectuées dans des territoires divers : stations de ski, zones industrielles, campus hospitaliers, zones littorales et rurales. Les navettes autonomes sont appelées à se positionner commercialement en complémentarité des modes déjà existants.

